



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

innovation

Question écrite n° 74175

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le rapport Lemoine remis au Gouvernement en novembre 2014. Ce rapport sur la transformation numérique de l'économie française propose plusieurs mesures à prendre rapidement, dont la mise en place d'un « Emploi Store » : il s'agit de développer des applications d'aides au retour à l'emploi à partir des données détenues par Pôle Emploi et ses partenaires. Il préconise aussi d'augmenter la formation aux métiers du numérique dans la formation professionnelle. Il souhaite savoir s'il entend suivre les recommandations de ce rapport.

Texte de la réponse

La révolution digitale modifie profondément les pratiques et les attentes des usagers. Ainsi, l'utilisation des applications a explosé de 80 % entre 2012 et 2013. La convention tripartite signée entre l'Etat, l'Unédic et Pôle emploi pour 2015-2018, le 18 décembre 2014 et le projet stratégique de Pôle emploi 2015-2018 place l'innovation au coeur de la stratégie de Pôle emploi pour améliorer la qualité de son offre de services. L'usage des technologies numériques est au coeur de cette dynamique d'innovation, pour développer de nouveaux services (e-services), en faciliter l'accès (stratégie multicanale, extension du 100 % web, accompagnement des demandeurs dans l'usage des technologies numériques), simplifier certains processus (en matière d'inscription ou de formation) et ouvrir Pôle emploi aux innovations que d'autres acteurs peuvent concevoir (Emploi store). Pôle Emploi ambitionne ainsi de devenir un acteur digital de référence sur le marché de l'emploi en France d'ici 2018. Dans le cadre de la stratégie gouvernementale du numérique en matière d'emploi et de formation initiée en janvier 2014, le projet « Emploi Store » repose sur des interfaces de programmation permettant à des développeurs tiers d'accéder de manière sécurisée aux données de Pôle Emploi pour proposer des applications personnalisées et contextualisées pouvant être utilisées sur mobiles, tablettes et interfaces web. Cette plateforme facilite la conception et le développement d'applications mobiles par les entrepreneurs et développeurs de la société civile. Ces applications seront mises à disposition de tous, démultipliant les opportunités à destination d'un public large à savoir actifs, entreprises, partenaires et conseillers de Pôle emploi. Lancé le 2 juillet 2015, Emploi store est le point d'entrée unique pour l'ensemble des services digitaux de Pôle emploi (cours en ligne, serious games...) et permet également d'accéder à un ensemble d'applications gratuites développées par d'autres partenaires. Projet évolutif, Emploi Store fédère aujourd'hui les services destination des demandeurs d'emploi, et fournira des e-services à destination des entreprises en 2016.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74175

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1056

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6237